

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_071

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2018

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS RENOVATION 3 ILOTS ORDURES MENAGERES

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11/12/2018

Madame le Maire rappelle que le tri des déchets répond à une authentique préoccupation environnementale. Son appropriation par les usagers dépend du choix et de la qualité des sites des points d'apport volontaire. C'est pourquoi il est proposé de réhabiliter 3 points de collecte : dans le Village, au quartier les Lombards, et route du Pic d'Oise.

Divers devis ont été demandés pour évaluer le montant des travaux.

Des aides peuvent être octroyées aussi bien dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qu'au niveau du fond régional d'aménagement du territoire. (FRAT)

Compte tenu de ces devis, madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de ces travaux et sur le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis prestations	33 678.14	40 413.77
DETR 2019 (40%)	13 471.25	
FRAT 2019 (plafond 12 000€)	12 000.00	
Total subvention (plafond 80%)	25 471.25	25 471.25
A charge de la commune	8 206.89	14 942.52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

DECIDENT de retenir la proposition de travaux ainsi que le financement proposés, tels que présentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

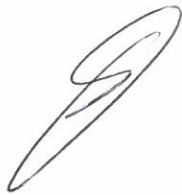
POUR :12

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

